

DOCUMENT D'INFORMATION DE L'ATELIER

Les défis liés à la privatisation *de et au sein de* l'éducation



La pandémie de Covid-19 survient dans un contexte marqué par plus de dix ans d'austérité économique. Les systèmes d'éducation publics, en particulier, ont été davantage touchés par la diminution des dépenses des gouvernements au cours de cette dernière décennie, et les investissements ne commencent qu'à retrouver lentement leur niveau d'avant la crise.

Les recherches menées par l'OCDE¹ montrent que, au cours de ces dix dernières années, les gouvernements se sont de plus en plus souvent **appuyés sur des sources de financement privées** pour compenser la diminution des investissements dans l'éducation publique. Notre analyse² révèle également que les **mécanismes du marché et les discours sur l'efficacité** ont été progressivement intégrés pour soutenir les réformes et la libéralisation de l'éducation.

La marchandisation, la privatisation et la commercialisation peuvent se présenter sous de multiples formes, toutes fondées sur l'objectif supposé d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des investissements :

- **Les réformes de l'éducation et de la formation** se sont souvent traduites par la promotion des pratiques propres aux entreprises commerciales et des approches orientées sur le marché pour la gestion des établissements scolaires ; la responsabilisation des enseignant-e-s basée sur les résultats

¹ OCDE (2019). Regards sur l'éducation, 2019. Les indicateurs de l'OCDE. Éditions OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/6bcf6dc9-fr>.

² H. Stevenson, L. Hagger-Vaughan, A. Milner, E. Winchip. Politiques en matière d'éducation et de formation au sein du semestre européen - Investissement public, politiques publiques, dialogue social et modèles de privatisation en Europe. CSEE, 2017 : https://www.csee-etuice.org/images/attachments/RP_EuropeanSemester-ONLINE-FR.pdf



et la rémunération au mérite ; la sous-traitance des services d'éducation et le transferts des coûts aux étudiant-e-s ; ou encore, la possibilité pour les entreprises de générer des fonds au niveau des établissements scolaires.

- Dans le même temps, différentes formes d'intervention des acteurs privés dans la prestation des services d'éducation, au travers d'incitants financiers et d'autres types de financement mixte public-privé encourageant les **partenariats public-privé**, ont été activement soutenues, étant considérées comme des outils efficaces pour injecter rapidement des fonds dans l'éducation à moindre coût.
- Enfin, la transition soudaine vers l'apprentissage à distance en ligne durant la pandémie de Covid-19 a révélé les inégalités croissantes en termes d'accès aux technologies pour les enseignant-e-s et les étudiant-e-s. Les risques de commercialisation de l'éducation liés à l'introduction croissante des technologies, telles que l'intelligence artificielle, sont aujourd'hui d'autant plus importants que les **plateformes en ligne et les sociétés de technologies de l'éducation** à but lucratif, offrant aux écoles des solutions innovantes à bas prix, ont rapidement commencé à récolter les fruits de nouvelles opportunités commerciales au sein de ce secteur.

Ces pratiques peuvent porter de graves atteintes aux systèmes d'éducation publics européens et avoir des conséquences à long terme sur les individus, les sociétés, l'économie et le projet européen. D'une part, elles peuvent avoir un impact négatif sur l'**égalité d'accès** à l'éducation de qualité et, d'autre part, en augmentant la pression sur les conditions de travail, l'autonomie professionnelle et le rôle des enseignant-e-s, elles compromettent l'**offre** d'un enseignement et d'un apprentissage de qualité.

Les réformes éducatives mises en avant au cours de ces dix dernières années dans le sillage du Mouvement mondial pour la réforme de l'éducation (GERM) ont démontré que promouvoir la **normalisation, l'évaluation des élèves, la responsabilisation de haut niveau et la concurrence** conduit inévitablement à un « enseignement uniquement centré sur les évaluations », à une homogénéisation de l'apprentissage et, par conséquent, à une détérioration de la qualité de l'éducation. Ces réformes reposent sur l'hypothèse fallacieuse selon laquelle le personnel enseignant doit se montrer compétitif dans un environnement gouverné par les principes du marché, et non par les valeurs et les objectifs de l'éducation. Inversement, lorsque que l'on défend et respecte l'autonomie professionnelle des enseignant-e-s, ainsi que leurs choix des matières à enseigner et leurs méthodes pédagogiques, il-elle-s sont en mesure de dispenser un enseignement efficace, de répondre aux besoins de chaque élève et de contribuer ainsi à la qualité de l'éducation en général.

Aujourd'hui plus que jamais, la pandémie de Covid-19 risque de renforcer la présence des acteurs commerciaux privés au sein des services éducatifs essentiels et de soumettre davantage encore l'éducation à des impératifs commerciaux et économiques pour faire face à la nouvelle crise économique. Ce risque est également bien réel dans les pays de l'UE, tenus de respecter les règles budgétaires et les objectifs fiscaux rigoureux du pacte de croissance et de stabilité, régi par le système de coordination de la gouvernance à plusieurs niveaux, connu sous le nom de Semestre européen.

Cet **atelier** passera en revue les différents défis qui nous attendent, à l'heure où l'Europe se dirige vers la plus grande récession des temps modernes et où la pérennité des finances publiques sera très probablement remise en question. L'atelier se penchera également sur les moyens de résister aux pressions visant à développer des « quasi-marchés » dans le secteur de l'éducation, préconisant un système où les niveaux de performance sont liés à des récompenses ou des sanctions, ainsi que sur les moyens de permettre aux enseignant-e-s qualifié-e-s de faire valoir leur autonomie professionnelle par rapport aux programmes d'études et de ne pas céder aux tendances qui consistent à accorder une place toujours plus importante à l'utilisation d'un matériel pédagogique standardisé et aux mesures mécaniques.



Plus important, l'atelier étudiera les moyens d'améliorer les stratégies pour apporter des réponses unifiées et consolider le pouvoir collectif des syndicats de l'enseignement organisés au niveau européen pour lutter contre les pratiques de privatisation, en collaborant dans tous les secteurs et en continuant à renforcer la solidarité au sein des pays et entre eux.

Afin de définir des stratégies pour l'avenir, l'atelier tentera d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- **Comment pouvons-nous mieux mobiliser nos membres dans le cadre des campagnes internationales et européennes visant à lutter contre la déréglementation, la marchandisation et la privatisation de/au sein de l'éducation ?**
- **Comment pouvons-nous améliorer la coordination de nos activités, notre collaboration en réseau et le partage de nos expériences à propos des défis liés à la privatisation et à la commercialisation de l'éducation ?**
- **Comment pouvons-nous mieux utiliser les recherches portant sur la privatisation et la commercialisation, en vue de toucher un plus large public et de renforcer la solidarité pour accroître l'investissement public dans l'éducation ?**
- **Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils soutenir les enseignant-e-s de plus en exposé-e-s aux répercussions négatives des pressions exercées par la commercialisation et la privatisation sur leur lieu de travail, et qui s'intensifieront encore avec l'arrivée des nouvelles technologies ?**
- **Comment pouvons-nous lutter contre la normalisation sans cesse croissante de l'enseignement, au travers d'une meilleure reconnaissance et d'un plus grand respect de l'autonomie et du jugement professionnels des enseignant-e-s ?**